

DECRET N° 2009- 183 DU 13 MAI 2009

Portant promotion au grade supérieur à titre
de régularisation d'un Officier supérieur des
Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2001-559 du 28 décembre 2001 portant reconstitution de la carrière du Commandant AKANNI Louis ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} avril 2009 ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le Commandant AKANNI Louis est promu à titre de régularisation, aux grades ci-après :

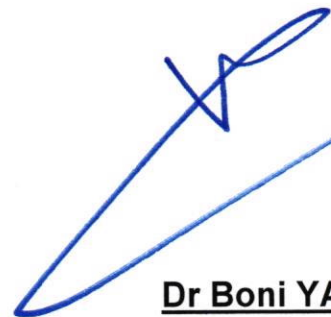
- Capitaine pour compter du 1^{er} octobre 1991 au lieu du 1^{er} octobre 1992 ;
- Commandant pour compter du 1^{er} octobre 1996 au lieu du 1^{er} octobre 1999
- Lieutenant- Colonel pour compter du 1^{er} octobre 2002.

ARTICLE 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

ARTICLE 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

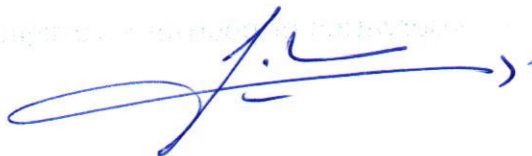
Fait à Cotonou le, 13 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Ampliations: PR 6 - CAB-MIL 6 - AN 2 - CC2 - CS 2 - HCI 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 4 - MEF 4- AUTRES MINISTÈRES 28 - SGG 4 - SPD2 - DEP - INSAE 3 - DSI 2 - DGBM - DCF - DGTCP - DSDV - CF 8 - ONEP - GCONB - DGCST 3 - UAC - ENAM - FASJEP 3 - UNIPAR - FDSP 2 - INTERESSE 01 - DOPA 1 - JO 1